

Il s'est fait beaucoup pour améliorer les eaux navigables: dragages des chenaux et des ports, enlèvement des obstructions et construction d'ouvrages de protection pour maintenir ou régulariser le niveau des eaux. L'entreprise probablement la plus importante de cette nature a été le chenal maritime du Saint-Laurent. Un vaste matériel flottant sert à maintenir et à améliorer le chenal à eau profonde de Montréal à la mer. A ces perfectionnements apportés à la navigabilité des eaux s'ajoutent des ouvrages pour en protéger les bords et en prévenir l'érosion et pour surveiller les routes et les ponts qui traversent les voies navigables. Afin de prolonger la saison de navigation dans les eaux importantes qui gèlent complètement en hiver, des brise-glace circulent au commencement et à la fin de cette saison. C'est particulièrement le cas de la navigation de Montréal à l'océan; ces mesures ont pour premier objet d'empêcher les inondations pendant la débâcle.

16.—Saison de navigation sur la voie maritime du Saint-Laurent, 1933-1952

NOTA.—Les chiffres de 1882 figurent au tableau correspondant des *Annuaire*s précédents à compter de l'édition de 1934-1935.

Année	Chenal ouvert entre Québec et Montréal ¹	Premier long-courrier arrivé, port de Montréal	Dernier long-courrier parti, port de Montréal	Année	Chenal ouvert entre Québec et Montréal ¹	Premier long-courrier arrivé, port de Montréal	Dernier long-courrier parti, port de Montréal
1933.....	23 mars	14 avril	6 décembre	1943.....	29 avril	24 mai	13 décembre
1934.....	28 mars	26 avril	7 décembre	1944.....	20 avril	20 avril	9 décembre
1935.....	30 mars	15 avril	9 décembre	1945.....	1 ^{er} avril	9 avril	3 décembre
1936.....	28 mars	13 avril	11 décembre	1946.....	1 ^{er} avril	12 avril	18 décembre
1937.....	9 avril	19 avril	8 décembre	1947.....	16 avril	19 avril	5 décembre
1938.....	12 avril	18 avril	4 décembre	1948.....	10 avril	19 avril	10 décembre
1939.....	29 avril	29 avril	12 décembre	1949.....	7 avril	7 avril	15 décembre
1940.....	23 avril	24 avril	5 décembre	1950.....	18 avril	18 avril	7 décembre
1941.....	14 avril	19 avril	17 décembre	1951.....	11 avril	13 avril	13 décembre
1942.....	17 avril	2 mai	16 décembre	1952.....	12 avril	13 avril	10 décembre

¹ "Chenal ouvert" signifie navigable, bien qu'il puisse y avoir encore de la glace flottante sur le fleuve.

Sous-section 5.—Services de la marine du gouvernement fédéral

Les services étudiés dans la présente sous-section sont ceux qui se rattachent à l'inspection des bateaux à vapeur, au pilotage et aux équipages ainsi que l'activité de la Marine marchande du Gouvernement canadien, Ltée, et de la *Canadian National (West Indies) Steamships, Limited*.

Inspection des bateaux à vapeur.—Le Service d'inspection des bateaux à vapeur, établi en vertu de la Partie VII de la loi de 1934 sur la marine marchande du Canada, a son siège à Ottawa et maintient un personnel d'inspection aux principaux ports océaniques et intérieurs. La Commission d'inspection des bateaux à vapeur règle les problèmes intéressant l'application de la loi. Le service est responsable de l'application des dispositions de la loi relatives à l'inspection périodique des navires motorisés, à la délivrance des certificats d'inspection, l'attribution des lignes de charge, les conditions sous lesquelles les marchandises dangereuses peuvent être transportées à bord des navires et la protection des débardeurs contre les accidents. Le service applique aussi les dispositions visant l'immatriculation et l'embauchage des mécaniciens.